

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 25 janvier 2022

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL ;

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, , Martine LARREGOLA (procuration à Christian Audier)

Secrétaire de Séance : Patricia OFFMANN

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Syaden : mise à jour de la délibération pour la demande de subvention 2022
- Syaden : cahier des charges et aide pour Appel à manifestation d'intérêt sur le projet photovoltaïque
- Site internet
- Règlement factures d'investissement avant vote du budget primitif 2022
- CLECT : Montant attribution de compensation

Divers

- Point sur le travail de la Commission des listes électorales
 - Recensement de la population
 - Toilettes publiques
 - Salle pour association des jeunes Verzeillais
-

Conseil du 23/11/2021 : RAS

Délibérations :

- **Syaden : mise à jour de la délibération pour la demande de subvention 2022**

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter de nouveau le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public : rénovation 2^{ème} tranche, la délibération du 5 octobre 2021 étant incomplète au vu des dernières dispositions du Syaden en matière de dossier de subvention.

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission DIAG-EP à la commune pour une programmation. Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.

- Le montant des travaux pour cette seconde tranche s'élève à 24 530.89 € HT

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

- **Syaden : cahier des charges et aide pour Appel à manifestation d'intérêt sur le projet photovoltaïque**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables. Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui permet d'aider la collectivité dans son projet. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les accompagnements techniques administratifs et financiers du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il doit en outre concernant la commune établir un cahier des charges pour un appel à manifestation d'intérêt dans le projet de couverture du terrain de sport de la Condamine. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

➤ **Site internet**

Mr le Maire expose au conseil la nécessité de créer un site internet de la Commune. Ce site doit permettre entre autre une meilleure information auprès des administrés concernant la vie de la commune, ainsi que des liens utiles vers les administrations principales.

Il présente la proposition de services et de tarifs de la société BIZNET SOLUTIONS sur la création et l'utilisation d'un site internet dédié à la Commune de Verzeille. (1890 .00 € HT).

La conception du site sera élaborée en concertation avec les élus. De plus la formation du personnel et la maintenance du site sera assurée par le concepteur.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

➤ **Règlement factures d'investissement avant vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit pour le règlement d'achats d'investissement engagés, conformément à la loi 96-314 du 12 avril 1996 – art 69 du titre VII qui donne la possibilité aux communes de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 et dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

➤ **CLECT : Montant attribution de compensation**

Mr le Maire expose que :

La CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 17 décembre 2021 et a approuvé le rapport relatif au transfert de taux de foncier bâti et de foncier non bâti et à la modification des attributions de compensation dans le cadre du mécanisme de neutralisation fiscale et budgétaire ;

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le rapport de la CLECT prévoit les modalités de modulation de l'attribution de compensation afin de permettre à chaque commune membre d'ajuster sa fiscalité pour compenser les effets du transfert de taux de foncier bâti et de foncier non bâti. Mr AUDIER explique que le montant de 2022 est supérieur à 2021 mais la commune devra reverser, en compensation, une part de ses recettes fiscales à l'Agglo de Carcassonne.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

Divers

- Point sur le travail de la Commission des listes électorales :

Mme Laurence Mauri, présidente de la commission des listes électorales, explique au conseil que la commission a dû radier des électeurs n'ayant plus d'attache communale sur la Commune. De nouveaux électeurs se sont inscrit et d'autres inscriptions pourront être effectuées jusqu'à la date limite du 4 mars prochain.

- Recensement de la population

Mr le Maire explique que le recensement de la population a démarré le 20 janvier dernier. Madame Christine Audier est chargée du recensement sur le terrain et travaille en collaboration avec le secrétariat de mairie pour la gestion administrative. Il rappelle que ce recensement est obligatoire : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population légale de chaque commune (population municipale et population totale). Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF repose en grande partie sur la population totale des communes.

Par ailleurs, plus de 350 textes réglementaires font référence aux chiffres de population légale, dans de nombreux domaines : nombre d'élus au conseil municipal, détermination du mode de scrutin, nombre de pharmacies, réglementation sur l'hébergement d'urgence...

- Toilettes publiques

Mr le Maire explique que les travaux des toilettes publiques de la Condamine sont presque terminés. Le bâtiment sera en partie ouvert pendant l'hiver et totalement lors de la période estivale.

- Salle pour association des jeunes Verzeillais

L'association des jeunes Verzeillais constitue un nouveau bureau. Dès qu'il sera validé par la Préfecture, la Mairie pourra établir une convention pour le prêt d'une salle communale. Plusieurs pistes sont envisagées comme l'accueil du Village vacances mais étant occupé l'été, il faut réfléchir à une solution pérenne. Mr le Maire explique que la Mairie ne dispose plus de locaux actuellement, et réfléchit à la possibilité d'acquérir un container assez grand et viable mais la place de celui-ci reste un problème à résoudre.

Séance levée à 20h30

INFOS

Ouverture de La Maison France Services de Couffoulens :

Depuis peu, une Maison France Services a ouvert ses portes à Couffoulens . Deux agents présents sur place et sur rendez-vous, ont pour objectif de faciliter l'accès aux démarches administratives et numériques des usagers, telles que le permis de conduire, carte grise, demande de retraite, impôts, prestations sociales et familiales... Cet accompagnement est possible grâce au soutien des partenaires à savoir, la CAF, CPAM, MSA, DGFIP, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, CARSAT, Pôle Emploi et la Poste.

La Maison France Services est également équipée d'un espace informatique en libre-service qui vous permettra d'effectuer vos démarches en toute autonomie.

Pour prendre rendez-vous, contactez directement France

Services Couffoulens au 04.68.47.81.60 ou par mail à mfs.couffoulens@carcassonne-agglo.fr.

Une permanence sera bientôt effectuée sur la commune.